

La CCN approuve l'étude de 3 corridors pour le nouveau pont.

Ottawa, 13 février 2009

Attendu que :

Afin de poursuivre la réalisation des travaux de la phase 2 de l'évaluation environnementale des liaisons interprovinciales en conformité avec les dispositions de l'accord de partenariat conclu par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario, les décisions relatives à l'étude exigent le consensus entre les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux. De plus, l'accord précise qu'en l'absence de consensus entre ces derniers quant au nombre et à l'emplacement du ou des corridor(s) et l'alignement de la ou des liaison(s), une décision unanime de la CCN, du MTO et du MTQ constituera une approbation.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) appuie les recommandations du rapport du consultant, incluant d'entreprendre les travaux de la phase 2 de l'étude d'évaluation environnementale pour le corridor de l'île Kettle. Par contre, le MTQ recommande également l'examen approfondi de deux autres corridors dans le cadre des travaux de la phase 2, soit le corridor 6 - île Lower Duck (50-174/417) et le corridor 7 - Aéroport de Gatineau - baie McLaurin (50 - 174 et 417).

Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) appuie l'évaluation approfondie des corridors 5, 6 et 7. Selon l'avis du MTO, cette analyse devrait comprendre l'examen des effets sur les collectivités locales, et les incidences en matière de développement économique et de transport en commun.

Les corridors de l'île Kettle, de l'île Lower Duck et de l'Aéroport de Gatineau / Baie McLaurin ont obtenu les cotes les plus élevées lors des travaux de la phase 1.

Il est recommandé :

*Que soient approuvées les recommandations du Rapport sommaire de l'étude d'évaluation environnementale des futures liaisons interprovinciales dans la région de la capitale nationale, produit par les experts-conseils Roche-NCE et daté du 5 janvier 2009, sous réserve des ajouts et modifications suivantes:

*en plus de la recommandation de l'expert-conseil, qui propose « de soumettre le corridor de l'île Kettle à un examen approfondi », inclure les corridors de l'île Lower Duck et de l'Aéroport de Gatineau / Baie McLaurin aux travaux de la phase 2, sous réserve de l'approbation de l'enveloppe budgétaire requise par les trois partenaires bailleurs de fonds;

*entreprendre en parallèle aux travaux de la phase 2 de l'évaluation environnementale, une étude de planification du transport interprovincial des marchandises dans une optique de répondre à l'accroissement prévu de la demande dans ce domaine;

*Que la CCN augmente de 2 476 000 \$ sa contribution au financement de la phase 2 de l'étude d'évaluation environnementale.

La recommandation est approuvée à l'unanimité.